

QUAND LE S.A.F.P.T FAIT CONNAITRE SON PROJET SUR LA FILIERE SECURITE...

Voici l'échange de courriers réalisé avec Monsieur Patrick BALKANY, Député Maire de la Ville de LEVALLOIS PERRET et grand défenseur de la filière Sécurité !

Au-delà de la réponse qu'il nous a communiquée, il est à noter toute l'attention portée à notre projet dans le résumé qu'il nous en fait...

Je vous laisse apprécier la suite qu'a entendu donner notre interlocuteur concernant le projet du S.A.F.P.T !

Le remerciant encore pour toute son implication et le soutien qu'il porte à cette filière !!!

Bruno CHAMPION
Secrétaire Général National Adjoint du S.A.F.P.T



Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale

Le Pradet, le 17 février 2011,

Monsieur CHAMPION Bruno
Secrétaire Général Adjoint National
Syndicat Autonome de la
Fonction Publique Territoriale
35, rue Jules Verne
83220 LE PRADET

à

Monsieur Patrick BALKANY
Député Maire de la Ville de Levallois-Perret
Place de la République
92300 LEVALLOIS PERRET

Objet : Volet social de la filière Sécurité.
Pièce jointe : Projet du S.A.F.P.T concernant la filière Sécurité.

Monsieur le Député Maire,

Par la présente, le **Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale** vous adresse ses sincères remerciements pour l'attention particulière que vous portez aux agents de la Police Municipale.

Nos représentants ont noté, avec satisfaction, la rédaction de votre proposition de Loi visant à intégrer les indemnités de fonctions des Policiers Municipaux dans le calcul de leur pension de retraite.

Nous espérons que cette proposition sera bientôt étudiée et sera adoptée, **non seulement par les 77 Députés l'ayant ratifiée, mais également par tous ceux qui ont voté en faveur de la LOPPSI 2.**
En effet, 305 Députés n'ont pas tenu compte de l'avis de l'AMF au sujet des nouvelles prérogatives dévolues aux PM qui étaient contenues dans cette Loi !!!

Il est donc utile de s'interroger et de savoir si le sacro-saint pouvoir de l'AMF ne prévaut donc que pour le volet social demandé pour la filière Sécurité!!!

Confiant dans la continuité de votre action, le S.A.F.P.T profite de cet écrit pour vous faire parvenir son projet concernant **la filière Sécurité.**

En effet, au mois d'avril 2010, le **S.A.F.P.T** a élaboré le dit projet en prenant en compte le fait que, désormais, les Gardiens de la Paix se **trouvaient en Catégorie B** de par l'évolution du concours de recrutement.

Se basant sur le principe que, de nombreux textes de la Fonction Publique d'Etat sont transposables vers la FPT, **il paraît légitime que les agents de Police Municipale bénéficient de ce reclassement.**

De plus, comme vous pourrez le constater, la proposition du S.A.F.P.T **laisse libre la catégorie C aux ASVP.** La création de ce cadre d'emplois permettrait d'élaborer **un statut particulier** pour ces personnels. Ceci aurait pour effet de réduire considérablement **les dérives constatées** pour l'heure dans certaines Collectivités Territoriales où leur utilisation est parfois totalement **en marge de leurs compétences.**

Enfin, la Catégorie A serait pourvue de **trois grades** comme la plupart des filières de la FPT.

Ce projet n'omet pas le **régime indemnitaire** qui reste la préoccupation majeure de la filière Sécurité et dont vous êtes le principal ambassadeur.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Député Maire, à l'expression de ma haute et respectueuse considération.

Pour le S.A.F.P.T Bruno CHAMPION



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Patrick BALKANY

Député des Hauts-de-Seine
Maire de Levallois

Paris, le 7 mars 2011

Monsieur le Secrétaire général,

Par un courrier daté du 23 février dernier, vous avez bien voulu me rendre destinataire du projet du Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale concernant la filière sécurité. Je vous en remercie vivement.

Elaboré par le S.A.F.P.T au mois d'avril 2010, ce projet prend en compte l'évolution du statut des Gardiens de la Paix qui, en raison des changements intervenus dans leur concours de recrutement, se trouvent désormais en catégorie B.

En effet, considérant que de nombreux textes de la fonction publique d'Etat sont transposables vers la fonction publique territoriale, le S.A.F.P.T juge légitime que les agents de la Police municipale bénéficient également d'un reclassement.

Ainsi, alors que la filière sécurité est actuellement composée de quatre cadres d'emplois, le S.A.F.P.T propose de refondre ces derniers en deux cadres d'emplois, soit un en catégorie B et un en catégorie A, la catégorie C restant libre pour accueillir les ASVP. En catégorie A, le cadre d'emplois des Directeurs de police territoriale, comprenant trois grades, regrouperait alors les actuels cadres d'emplois des chefs de service de police municipale et des Directeurs de Police municipale. En catégorie B, le cadre d'emplois des agents de police territoriale, comprenant également trois grades, regrouperait quant à lui les actuels cadres d'emplois des agents de police municipale et des gardes champêtres.

Ces évolutions se traduiraient par ailleurs par des modifications du régime indemnitaire qui permettraient de combler en partie l'écart de rémunérations existant entre les policiers municipaux et les policiers nationaux.

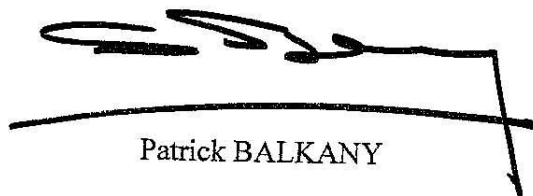
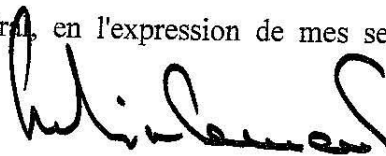
Sensible à vos arguments et désireux de vous apporter mon appui, je me suis fait l'écho de vos propositions auprès de Monsieur François BAROIN, Ministre du Budget, des Comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, lui demandant de bien vouloir considérer ces propositions avec tout l'intérêt qu'elles méritent et de me faire part de la position du Gouvernement à ce sujet.

Naturellement, je ne manquerai pas de vous tenir informé des suites qui pourront être réservées à cette affaire.

De même, soyez assuré de ma mobilisation sans faille et de ma volonté pleine et entière de voir ma proposition de loi relative à la prise en compte de l'indemnité spéciale de fonction des policiers municipaux dans le calcul de leur retraite, déposée au mois de juin 2010 et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

Demeurant à votre disposition,

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Patrick BALKANY

Monsieur Bruno CHAMPION
Secrétaire général national adjoint
Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale
35, rue Jules Verne
83220 LE PRADET